



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 29 novembre 2011, 20H00.

Date de la convocation : 24 novembre 2011

Nombre de membres en exercice : 18

Présents: DESROCHES Daniel, ARNAL Stéphane, BOYAT Denis, BOYAT Thierry, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Pascale, COULON Arnaud, DESMARIS Ludovic, FAVRE Olivier, FEYDEL Josiane, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, VOISIN Luc.

Absents excusés : BOYAT Marie-Eve, LACROIX Christian, DUBY François.

Pouvoirs : BOYAT Marie-Eve à DESROCHES Daniel, LACROIX Christian à FEYDEL Josiane, DUBY François à BOYAT Denis.

Président de séance : DESROCHES Daniel

Secrétaire de séance : FAVRE Olivier

Monsieur le Maire informe le Conseil que BENOIT Jean Luc, 1^{er} adjoint, a donné sa démission de son poste de 1^{er} adjoint et de conseiller municipal, dont l'acceptation du préfet lui a été notifiée le 19 novembre 2011.

Monsieur le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur le maintien d'un cinquième poste d'adjoint. En effet, comme le prévoit l'article L 2122-2 du CGCT, le nombre d'adjoints ne pouvant excéder 30 pour 100 de l'effectif du Conseil, la Commune de Manziat peut en avoir 5. A scrutin secret, avec 17 voix pour et une contre, le conseil fixe le nombre des Adjoints à 5.

Le Conseil décide de revoir l'ordre des adjoints, en faisant remonter les adjoints en fonction dans l'ordre du tableau, soit :

- 1^{er} adjoint : Josiane FEYDEL
- 2^{ème} adjoint : Pascale CATHERIN
- 3^{ème} adjoint : Denis LARDET
- 4^{ème} adjoint : Denis BOYAT

Ensuite, le conseil est invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint. Il lui est rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (Article L 2122-7 et 2122-7-1 du CGCT).

Les candidats au poste sont invités à se présenter. Jean LAURENT présente sa candidature.

Cinquième Adjoint – Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de votants	18
Nombre de suffrages déclarés nuls.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	18
Majorité absolue.....	10

Ont obtenu :	M. Jean LAURENT.....	16
	M. Christian CATHERIN.....	1

M. Jean LAURENT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé cinquième adjoint et a été immédiatement installée.

Suivent les signatures.

(Séance levée à 20h15)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,